

Marne
Labri
BUREAU DE PARIS

LE
PROCÈS DU COLLIER

DISCOURS PRONONCÉ

Par M^e Fernand LABORI

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

A L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

LE 26 NOVEMBRE 1888

N^o 2337

PARIS

A. DAVY, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
52, rue Madame, 52

1888

BARRÉAU DE PARIS

LE

PROCÈS DU COLLIER

DISCOURS PRONONCÉ

Par M^e Fernand LABORI

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

A L'OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

LE 26 NOVEMBRE 1888

PARIS

A. DAVY, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
52, rue Madame, 52

1888



BARREAU DE PARIS

LE

PROCÈS DU COLLIER

DISCOURS PRONONCÉ

PAR M^r FERNAND LABORI

Avocat à la Cour d'appel

A l'ouverture de la Conférence

LE 26 NOVEMBRE 1888

Monsieur le Bâtonnier,

Messieurs et chers Confrères,

Michelet écrivait, il y a vingt ans : « Le procès du collier n'a été que jugé; éclairci ? examiné ? non », et il entreprenait de l'exposer à son tour. Au souffle de son génie créateur, il animait d'une vie nouvelle, faite de vérité et de fiction tout ensemble, les figures effacées et pâlies de ce drame politique et judiciaire, et, quand il ajoutait à son grand poème un chant de plus, il se flattait assurément de porter le jugement de l'histoire. Depuis, des documents nouveaux ont vu le jour, qui ont dissipé plus d'un doute ; des travaux consciencieux et savants ont fait encore un peu de certitude, autant qu'il était possible dans un sujet dont certaines parties semblent vouées à une obscurité éternelle. Grâce à ce précieux secours, peut-être il ne sera point téméraire

de replacer aujourd'hui sous vos yeux, sans détour, sans atténuation, sans commentaire outrageant, comme sans attendrissement puéril, les péripéties de cette affaire illustre qui, entrée dans l'histoire, a mérité comme elle d'être défigurée par les partis. Nul récit ne m'a paru plus digne de fixer un instant votre attention. Il trouvera en vous des auditeurs qui, par la dignité du caractère, le respect de la justice, les habitudes salutaires du cœur et de l'esprit, s'élèvent au-dessus des opinions passionnées et fugitives.



Lors de l'avènement de Louis XVI au trône, la reine avait acheté des joailliers [de la couronne, Boehmer et Bassange, des girandoles d'oreilles moyennant 360.000 livres; elle les avait payées sur sa propre cassette en plusieurs termes. Le roi lui avait encore fait présent d'une parure de rubis et de diamants blancs, puis d'une paire de bracelets. Marie-Antoinette avait alors déclaré à Boehmer qu'elle trouvait son écrin assez riche et ne voulait plus rien y ajouter. Cependant, Boehmer s'occupait depuis longtemps de réunir les plus beaux diamants qui se trouvaient dans le commerce, pour en composer un collier à plusieurs rangs destiné d'abord à la du Barry. Louis XV mort, on ne trouvait personne pour l'acquérir. Boehmer le fit proposer à Louis XVI; et celui-ci, désireux d'offrir un présent de relevailles à la reine, qui venait d'accoucher de Madame Royale, lui fit porter l'écrin. Marie-Antoinette

« l'assura qu'elle serait très affligée que l'on fit une dépense aussi considérable pour un pareil objet, qu'elle avait de beaux diamants, qu'on n'en portait plus à la cour que quatre ou cinq fois par an, qu'il fallait renvoyer ce collier » (1). Elle ajouta cette réponse fameuse : « Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou (2). »

Boehmer s'affligea de ce refus comme d'un grand malheur. Après plusieurs mois de vaines démarches pour placer son collier auprès des diverses cours d'Europe, le joaillier, à qui sa charge donnait quelques entrées à la Cour, obtient une audience de la reine. Il se jette à ses genoux, se répand en lamentations, s'écrie qu'il est ruiné, qu'il n'a plus qu'à se précipiter dans la rivière. « Levez-vous, Boehmer, lui dit sévèrement la reine, je n'aime point de pareilles exclamations, et les gens honnêtes n'ont pas besoin de supplier à genoux. J'ai refusé votre collier ; le roi a voulu me le donner, je l'ai refusé de même, ne m'en parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de le vendre et ne vous noyez pas (3). »

A quelque temps de là, Boehmer répandit qu'il avait vendu le collier à Constantinople pour la sultane favorite, et l'on n'entendit plus parler de lui. Néanmoins, à l'occasion du baptême du duc d'Angoulême, comme le roi avait donné l'ordre à Boehmer de porter à la reine une épaulette et des boucles de diamants, dont il lui faisait présent, le joaillier remit en même temps

(1) Mme Campan.

(2) Correspondance secrète de Louis XVI.

(3) Mme Campan.

à Marie-Antoinette une lettre en forme de placet ainsi conçue :

« Madame,

« Nous sommes au comble du bonheur d'oser penser
« que les derniers arrangements, qui nous ont été pro-
« posés, et auxquels nous nous sommes soumis avec
« zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre
« soumission et dévouement aux ordres de votre Ma-
« jesté, et nous avons une vraie satisfaction de penser
« que la plus belle parure de diamants qui existe
« servira à la plus grande et à la meilleure des Reines. »

Marie-Antoinette lut cette lettre à haute voix, ne parut point comprendre à quelle parure Boehmer faisait allusion et brûla le papier à une bougie en disant : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé »; puis, s'adressant à Mme Campan, elle ajouta : « Cet homme existe pour mon supplice, il a toujours quelque folie en tête; songez bien, la première fois que vous le verrez, à lui dire que je n'aime plus les diamants, que je n'en achèterai plus de ma vie... » Quelques jours après, le 3 août 1785, Boehmer se présentait chez Mme Campan, et réclamait l'argent du collier acheté, disait-il, par le cardinal de Rohan, au nom de la reine. Mme Campan, qui n'avait entendu parler de rien de semblable, est abasourdie; elle se hâta d'avertir Marie-Antoinette, qui fait mander le joaillier à Trianon. Boehmer larmoye, s'explique de nouveau, conte toute l'aventure; pour toute réponse, la reine le congédie sur-le-champ.

Que s'était-il passé, Messieurs, et quelle basse intri-

gue s'était donc ourdie ? Une chose était certaine, la remise de la parure au cardinal, pour la reine. De quel rêve insensé le malheureux joaillier était-il le jouet ? Un coup de massue ne l'eût pas davantage étourdi. Il demeurerait muet, étonné, incertain de tout, excepté de sa ruine ; mais il sentait vaguement qu'il venait par cette brusque révélation de jeter l'étincelle dans une poudrière. De l'embrasement qu'allait-il sortir ? Qui serait perdu ? Lui-même, le cardinal ou la reine ? Rien ne transpira pendant plusieurs jours.

Le 15 août 1785, le cardinal de Rohan, revêtu de ses habits pontificaux, attendait dans les galeries du palais de Versailles, envahies par la foule des courtisans, que l'heure d'officier fût venue. A midi, on l'appelle dans l'appartement du roi ; quelques instants après, il en sort les traits bouleversés ; M. de Breteuil le suit de près, et d'une voix triomphante : « Arrêtez monsieur le cardinal ! » s'écrie-t-il. Le duc de Villeroi, capitaine des gardes, survient ; le prince de Rohan est entouré de toutes parts. « On se presse auprès du grand aumônier, on s'interroge, les questions et les réponses se croisent ; enfin, c'est pendant quelques minutes une confusion si complète que le duc de Villeroi dut attendre qu'elle fût un peu calmée, avant de donner l'ordre de conduire le cardinal à son appartement, où il devait être gardé à vue (1) ». Le soir même le prince était enfermé à la Bastille.

Il protestait de son innocence. « Je vois bien, avait-il dit dès le premier moment, que j'ai été cruellement

(1) Seubert.

trompé; je payerai le collier ». Il rejetait tout sur une certaine comtesse de Lamotte-Valois, qui trois jours plus tard était arrêtée à son tour à Bar-sur-Aube et ramenée à Paris.

Rohan parlait de manœuvres audacieuses employées par la dame de Lamotte pour persuader son crédit; elle se prétendait, disait-il, familièrement traitée par la reine; elle se disait reçue dans son intimité; elle aurait poussé l'audace jusqu'à simuler une entrevue avec la reine, lui aurait enfin présenté une lettre de Marie-Antoinette pour lui donner la commission d'acheter le collier. « Il avait cru faire sa cour à sa Majesté », en lui procurant la parure.

Madame de Lamotte niait tout sans distinction, sa prétendue intimité avec la reine, la correspondance, la fausse entrevue; elle ne connaissait rien de l'affaire, n'avait ni vu ni touché le collier. Elle indiquait à la police une nouvelle piste, en désignant comme un complice probable de Rohan un certain Cagliostro, familier du cardinal, sorte d'alchimiste, médecin empirique renommé pour des cures extraordinaires, sorcier plein de mystère et de contradiction, qui fut arrêté avec sa femme, le 23 août. A quelque temps de là, on appréhendait encore à Genève un certain Rétaux de Villette, qui avouait avoir aidé Mme de Lamotte à fabriquer les lettres attribuées à la reine, puis, à Bruxelles, une demoiselle Leguay d'Oliva, qui reconnaissait avoir figuré, à l'instigation de la comtesse, dans une scène qui ressemblait singulièrement à l'entrevue simulée dont parlait le cardinal.

L'instruction allait se poursuivre, l'opinion publique

se livrer aux commentaires; pour un temps, le théâtre de l'histoire était déplacé et le Parlement devenait l'objet de tous les regards.



A notre époque, Messieurs, le Palais de Paris reçoit, pour ainsi dire jour par jour, le contre-coup des mouvements de la politique. Pas de grand orage dans le conseil des gouvernements, à la tribune des assemblées, sur la place publique, qui n'ait ici son écho, et vous savez de quelle ardeur passionnée la foule s'attache aux questions émouvantes qui se décident dans ces enceintes. N'est-ce pas aussi bien pour la multitude, avide d'émotions et de scandales, une volupté incomparable qu'un débat solennel où elle se rue, dans le désir de voir s'étaler au jour les hontes mystérieuses qu'elle prête aux grands avec une libéralité inépuisable, dans la malsaine espérance d'avoir une fois en spectacle l'humiliation de ceux auxquels elle garde toujours quelque secrète rancune de leur élévation et de leur puissance? Alors elle s'abandonne à sa fantaisie naïve et déréglée. Elle se fait des convictions rapides, mais profondes et extrêmes. Pour elle, point de mesure; elle ne connaît que des héros ou des coupables; le malheur n'a point de grâce devant elle, et, quand une fois elle a condamné, la répression est toujours, à son gré, ou trop lente ou trop faible. Elle ne distingue pas entre la morale et le droit; le respect de la loi n'est rien pour elle qu'une subtilité de légiste, et bientôt la voilà pleine de défiance et d'inquiétude. Au delà de ce qu'elle

sait, elle imagine : partout elle soupçonne des machinations et des complots; l'appareil de la justice ne suffit plus à la rassurer; elle voit la magistrature enchaînée, l'accusation complice; dans sa passion impatiente, elle dicterait des arrêts, si, comme le disait un de nos maîtres (1) il y a quelque temps, dans un admirable mouvement d'éloquence, dont vous n'avez pas perdu le souvenir, « la clameur publique ne s'arrêtait aux pieds du juge comme le dernier murmure d'une vague épuisée ».

Tel est, n'est-il pas vrai, Messieurs, l'état de l'esprit populaire dans notre siècle, depuis que la procédure est publique, la défense libre, la loi souveraine, l'opinion maîtresse. Hé bien, il est permis de le dire, par l'émotion soulevée jusqu'aux extrémités de la nation tout entière, comme aussi par les susceptibilités, par les violences de la foule, le procès du collier fut un véritable procès moderne.

Jamais la passion publique ne fut plus violemment surexcitée qu'à l'occasion de ce grand débat. C'est qu'aussi bien il est comme le prologue du drame prochain; il inaugure l'ordre nouveau et l'opinion a je ne sais quel sentiment vague que son règne commence. Ce fut dans toute la France comme un éclat de tonnerre : un vol de près de deux millions; sur la sellette des accusés, un évêque, un cardinal, le grand aumônier de France, prince de la maison de Rohan; à côté de lui, un charlatan, qu'il entoure de déférence, qu'il comble d'égards et de faveurs, plus près une femme, une intrigante, une courtisane de sang royal; au se-

(1) M^e Lentré.

cond plan, un aventurier, une fille. C'était plus qu'il ne faut pour déchaîner la curiosité universelle. Au-dessus de tout cela, la majesté royale outragée, vilipendée, calomniée. Du premier coup la reine domine tout. Nul ne la nomme, elle est dans la pensée de tous. Pas une seule fois elle ne sera entendue, interrogée, confrontée, et à chaque pas, dans l'instruction, son absence laisse un grand trou obscur. Qu'on l'appelle comme une accusée, ou comme un témoin ordinaire, tout s'éclaircit; forcément on la tient éloignée, tout demeure incertain, et ainsi, avec ce long procès, la justice livre à la postérité une œuvre incomplète, à l'histoire un troublant problème.



Qu'était donc, Messieurs, ce prélat si scandaleusement arrêté, précipité de si haut, suivant le mot de Louis Blanc « non dans la poudre, mais dans la fange du greffe », où, par un retour inévitable, il semblait traîner après soi la noblesse et la monarchie françaises ?

Louis-René-Edouard, cardinal de Rohan, était né en 1734. Il appartenait à cette illustre et superbe famille des Rohan, qui longtemps avait tenu, sinon en échec, du moins en dédain, la maison de France. Rapidement pourvu de dignités et d'honneurs, il représentait à merveille ; il avait quelque beauté dans les traits, une grande majesté dans la tenue, et cette assurance de la parole, que procure le sentiment d'une puissante fortune,

d'un noble nom, d'une situation élevée. Il aimait le plaisir, s'y adonnait sans réserve. A Saverne, dans l'admirable château des évêques de Strasbourg, suivant la tradition familiale, il menait un train magnifique. Il avait toujours à sa table une vingtaine de jolies femmes, invitées de province, invitées de Paris, à qui l'on ne ménageait pas les distractions. Il chassait avec ardeur, chevauchait furieusement, ne cachait pas son goût pour les femmes. Cet homme, semblait-il, n'avait qu'à se louer de la vie : il était malheureux pourtant. Ce n'étaient point ses dettes qui l'inquiétaient : il ne devait guère que trois millions, n'était pas près d'atteindre au passif de trente-cinq millions, laissé par son parent, le failli Guéménée. Et puis, ne point payer ses créanciers était en ce temps-là jeu de grand seigneur. L'évêque de Dillon, à qui le roi reprochait d'avoir des dettes, lui répondait aux applaudissements tacites de la cour : « Sire, je n'en savais rien ; je m'en informerai auprès de mon intendant. » Ce qui faisait le tourment du cardinal, c'était la défaveur royale. Il avait déplu à Marie-Antoinette, le savait, en souffrait cruellement.

La rancune que gardait la reine à Rohan remontait loin, au temps où, encore dauphine, elle s'attirait les réprimandes de son illustre mère. Marie-Thérèse, qui ne négligeait rien pour s'instruire exactement de la conduite de sa fille, avait demandé au cardinal, alors ambassadeur à Vienne, de la tenir au courant de ce qu'il apprendrait au sujet de la jeune princesse. Naïvement Rohan avait rapporté des bruits fâcheux qui lui venaient de France. L'écho de ces candides délations était revenu à Marie-Antoinette sous forme de

reproches maternels. Elle en conçut contre le cardinal une haine qui tenait du mépris, et chercha à détruire la confiance qu'il avait acquise auprès de l'impératrice. Rohan bientôt lui en fournit l'occasion. Il avait adressé au duc d'Aiguillon une lettre confidentielle, destinée au roi, où très sensément, très patriotiquement, dévoilant les menées autrichiennes, il annonçait le prochain partage de la Pologne. Non sans esprit, il représentait Marie-Thérèse essuyant d'une main les larmes qui tombaient de ses yeux et, de l'autre, tendant le glaive qui devait servir au partage. Cette lettre fut lue un soir à un souper de Mme du Barry. Toute la cour, qui connut bientôt l'indiscrétion commise, se divertit fort des édifiantes confidences de Rohan; mais la dauphine affecta de s'en montrer très irritée, et, oubliant que Marie-Thérèse autrefois avait humblement écrit à la Pompadour, se plaignit vivement à sa mère de l'insulte infligée à sa famille par l'ambassadeur, affirma que, à Paris, chez une fille, par le fait de Rohan, on raillait l'impératrice d'Autriche.

Désormais le séjour de Rohan à Vienne ne pouvait se prolonger. Deux mois après la mort de Louis XV, on lui retira l'ambassade pour la donner à Breteuil son rival. Rohan, tout déconfit, sûr, sinon d'avoir mené une vie paisible et chaste, du moins d'avoir utilement servi son pays, revint à Paris, chercha à s'excuser : le roi lui fit un accueil glacial.

Aigri, désespéré, presque fou, il n'eut plus qu'une préoccupation, obtenir le pardon de la reine. Dans cette pensée impérieuse vinrent se confondre, se heurter, se grossir toutes les faiblesses de son esprit et de

son cœur. Il avait de la suffisance, acquit de la confiance en soi, bientôt de l'audace; son amour-propre ancien fut presque de la fierté; sa vanité blessée devint orgueil; son âme s'exalta en une sorte d'ambition à la fois naïve et désordonnée, et, comme il était peu façonné par l'éducation et par la vie à se montrer scrupuleux sur le choix des moyens, il se sentit bientôt prêt à tout entreprendre plutôt que de supporter l'humiliation. Il se flattait d'être sceptique, n'était que crédule à l'excès.



C'est alors que survint Mme de Lamotte, quand il ne manquait plus rien pour le perdre que le jeu de la fortune, toujours complaisante.

Elle est, Messieurs, de cette race de femmes troublantes, à qui la nature semble n'avoir donné tous les charmes de l'esprit et du corps, et comme un peu des grâces du cœur, que pour les rendre plus capables de tous les vices, peut-être de tous les crimes, douces juste assez pour que leur cruauté ne soit pas odieuse, impérieuses et soumises tour à tour, ondoyantes, insaisissables, séduisantes toujours par le nouveau et l'inattendu, mais enveloppant dans chaque caresse comme un poison mortel et lent, emportées parfois inconscientes au vent même de la passion qu'elles soufflent, suivant pourtant avec une rigueur fatale la voie de destruction qui leur est tracée, mais si femmes enfin que de leurs mains on reçoit la ruine avec moins de haine encore que de reconnaissance.

Née en 1756, à Fontette, près de Bar-sur-Aube, Jeanne de Saint-Rémy-de-Valois, comtesse de Lamotte, était fille de Jacques de Saint-Rémy-de-Valois, baron de Suz, qui descendait lui-même au septième degré de Henry de Saint-Rémy, fils de Henry II, roi de France.

Son père était une sorte de braconnier, demandant sa vie à la chasse et aux rapines. Un jour, réduit à la mendicité, il partit pour Paris au milieu de la nuit avec sa femme et trois de ses enfants, laissant le quatrième, une petite fille en bas âge, suspendue aux fenêtres d'un riche paysan du pays, son parrain. Bientôt il entra à l'Hôtel-Dieu et y mourait en 1762.

Pitoyable, le curé de Fontette recommanda les enfants à Mme de Boulainvilliers qui les éleva auprès d'elle, et s'occupa de réunir leurs titres et de les faire régulariser. S'il faut en croire les Mémoires, assez vraisemblables sur ce point, de Mme de Lamotte, M. de Boulainvilliers chercha à se faire payer déshonnêtement des bienfaits de son épouse, et, pour échapper à son empressement, Jeanne s'enfuit avec sa sœur chez une dame Clausse de Surmont, qui recueillit les deux orphelines. Elle y connut un homme, plus tard illustre, qui devait être pour la postérité un témoin précieux de son existence aventureuse, Beugnot, qui longtemps vécut auprès d'elle et dont les mémoires vont à présent devenir un de nos plus fidèles auxiliaires.

Beugnot était un jeune avocat, très discret, très fin, observateur un peu pince-sans-rire, qui ne voulut jamais connaître les passions ou plutôt les subordonna toujours à son labeur. Cependant il aima — modéré-

ment, comme il était capable d'aimer — Mme de Lamotte, et nous a laissé d'elle plusieurs portraits tels que l'amour seul a la patience et la faculté d'en peindre. « Mme de Lamotte, dit-il, n'avait pas ce qu'on appelle de la beauté; elle était d'une taille médiocre, mais svelte et bien prise; elle avait des yeux bleus pleins d'expression, sous des sourcils noirs bien arqués, le visage un peu allongé. Elle avait la main belle, le pied très petit. Son teint était d'une blancheur remarquable. Sa bouche était grande mais admirablement garnie, et son sourire était enchanteur. Dénuée de toute espèce d'instruction, elle avait beaucoup d'esprit. En lutte depuis sa naissance avec l'ordre social, elle en bravait les lois et ne respectait guère mieux celles de la morale. Elle savait pourtant, quand il le fallait, affecter la douceur et jusqu'à la faiblesse de son sexe. Tout cela composait un ensemble effrayant pour un observateur, et séduisant pour le commun des hommes, qui n'y regardaient pas de si près. »

Ces analyses sont exquises et l'on y voit clairement ce que fut Mme de Valois : à la fois une révoltée et une charmeuse ; une femme, qui sous son sourire cachait l'ardeur de ses appétits, les amertumes de ses souvenirs ; une femme prête à tout pour se satisfaire, et qui, pour recueillir les applaudissements, la fortune, la gloire, jouerait à merveille la comédie, le drame au besoin ; une amazone, en un mot, au moral et au physique même : « par un singulier caprice, si l'on en croit Beugnot, la nature, en formant sa gorge, s'était arrêtée à moitié de l'ouvrage, et cette moitié faisait regretter l'autre. »

C'est encore chez Mme de Surmont que Jeanne rencontra M. de Lamotte, son futur époux, neveu de sa bienfaitrice. Il servait, lorsqu'il connut Mlle de Valois, dans la gendarmerie, un corps où s'engageaient volontiers alors les nobles sans fortune. Il était laid, mais de cette laideur aimable si fréquente au siècle dernier, par contre solidement bâti, habile à tous les exercices du corps ; pour le reste, d'une intelligence médiocre. « Il est assez dispos, disait de lui son beau-frère Latour, pour bien porter sa botte de foin du magasin de fourrages au quartier, mais ne lui en demandez pas davantage. » Il plut pourtant à Jeanne de Valois et bientôt l'épousa. Il était temps : deux mois après le mariage, Mme de Lamotte accoucha d'un enfant, qui ne survécut pas. Les Surmont, indignés qu'on eût ainsi abusé de leur hospitalité, prièrent le jeune ménage de déguerpir. Il fallut bien s'en aller ; on se réfugia chez une sœur de Lamotte, Mme de Latour ; puis rapidement on se mit en devoir de sortir de la gêne, de marcher à la fortune.

Un matin, Mme de Lamotte se présente chez Beugnot, tandis qu'il travaillait, lui demande de lui prêter son carrosse. Elle en avait besoin pour se rendre chez le cardinal de Rohan, auquel, en 1781, au cours d'un voyage à Strasbourg, Mme de Boulainvilliers l'avait jadis recommandée. Elle savait par expérience quel accueil on réserve à ceux qui mendient humblement, ne voulait plus tendre la main qu'avec l'appareil de la fortune.



La première entrevue ne dura qu'une demi-heure : Mme de Lamotte en sortit pleine d'espoir. Le cardinal l'avait fort bien reçue, lui promettait l'appui de ses conseils et de son crédit. Sans doute elle mena rapidement sa campagne, car Beugnot, quelques semaines plus tard, la trouva infiniment changée. Elle n'était plus exaspérée ni désespérée, parlait bruyamment des bon-tés dont la comblait le cardinal, abondait en projets d'avenir et se montrait pleine d'autorité et d'assurance.

Avec ardeur, Messieurs, Rohan avait saisi l'occasion, qui lui était offerte, de retremper sa vanité abattue aux tendresses ambitieuses d'une femme hardie, qui si adroitement endormit son mal de flatteries ingénieuses. Plongé dans un désespoir languissant, il reçut l'éloge comme une rosée bienfaisante; aux molles caresses d'une admiration presque sincère, il s'abandonna, conta sa peine, avec un coin de son âme, montra son désir, irrité jusqu'à la folie. De ce moment le plan de campagne de Mme de Lamotte fut arrêté.

Un jour elle se décide à implorer directement la charité royale, et, en pleine galerie de Versailles, se jette aux pieds de la reine, lui tendant un placet rédigé apparemment sous la dictée de Rohan; puis, tout à coup, elle cesse de se poser en sollicitieuse, répand partout que la reine s'est montrée touchée de sa position, lui témoigne un intérêt particulier, la comble de faveurs. Elle persuade à Rohan que Marie-Antoinette, après avoir lu son placet, l'a appelée à Trianon, lui a donné

son amitié. Par cette confiance, elle achève de l'asservir : désormais Rohan est à elle, son instrument, sa chose. Il se livre prêt à tout dire, à tout faire, reconnaissant, enfiévré, subjugué. Elle l'assure bientôt qu'elle s'occupe de lui procurer un retour de la faveur royale, affirme qu'elle s'est entretenue de lui avec la reine, que celle-ci est mieux disposée, que rien n'est désespéré et, pour lui fournir une première preuve de son crédit, elle consent à transmettre à la reine une lettre de Rohan; bien plus, le lendemain elle apporte une réponse.

Quelle joie pour Rohan ! C'était à n'y pas croire. Il y crut pourtant, écrivit de nouveau; de nouveau reçut des réponses et ainsi durant tous les mois de juin et juillet de l'année 1784.

Ces réponses, on le pense bien, n'étaient pas l'œuvre de la reine. Pour les composer et les écrire, Mme de Lamotte s'était adjoint un certain Rétaux de Villette, ancien gendarme, ami de son mari, en qui elle avait mis toute sa confiance. Et sans doute également, un homme, qui par la suite la dénonça avec ardeur, le P. Loth, ministre de la place Royale, apporta dans la confection des lettres le secours de son érudition. Le trio de faussaires pendant deux mois épistola consciencieusement. Le ton de la correspondance changea rapidement. Respectueuses d'abord, bientôt intimes, les lettres devinrent tendres. Au bout de peu de temps, de lettre en lettre, Rohan pouvait s'imaginer que la partie lui était gagnée. Il s'enhardit, à plusieurs reprises sollicita une entrevue de la reine. Il y avait des droits, semblait-il, des droits de par le cœur, des droits de par la politique. Le car-

dinal avait modifié ses allures anti-autrichiennes, était entré en relations avec Joseph II, comme prince d'Empire, lui avait fait sa soumission, et depuis peu courait les banquiers juifs d'Alsace, afin de lui trouver de l'argent, des millions pour la guerre.

Mme de Lamotte sentit qu'il lui fallait céder et le tromper au besoin pour le satisfaire; c'est alors qu'on eut recours aux services de M. de Lamotte, qui jusque-là, avait feint de fermer les yeux, ne s'était pas mêlé ouvertement à l'intrigue. Il était urgent, en effet, de trouver une personne qui ressemblât suffisamment à la reine pour en pouvoir jouer le rôle aux yeux de Rohan, pour permettre à Mme de Valois de procurer au cardinal, après les fausses lettres, une fausse reine.

M. de Lamotte eut l'heureuse fortune de la bientôt découvrir. Il avait remarqué, dans les jardins du Palais-Royal, une jeune femme, qui régulièrement s'y venait promener chaque soir, en compagnie de son enfant. Elle avait avec la reine une similitude frappante, qui plus tard même étonna Beugnot, le troubla de ce trouble qu'on éprouve en face d'une figure déjà vue sans qu'on y puisse mettre un nom. L'aborder, la suivre chez elle, devenir son ami, son amant, fut pour M. de Lamotte l'affaire de quelques jours. Puis, quand il fut sûr d'elle, il lui annonça qu'il lui amènerait une dame de qualité qui désirait la connaître, voulait lui faire visite. La dame vint. C'était Mme de Lamotte.

Elle montra à Mlle Leguay plusieurs lettres que la reine lui avait écrites, disait-elle. Puis elle ajouta que la reine l'avait chargée de trouver une jeune et jolie personne qui consentit « à faire quelque chose qu'on

lui expliquerait quand il serait temps ». Sur la recommandation de Mme de Lamotte, elle s'était adressée à Mlle Leguay, et lui promettait au nom de la reine une somme de 15,000 livres si elle s'acquittait convenablement de la tâche qu'on lui imposerait. Confuse, heureuse de plaire à la reine, Mlle Leguay acquiesça à ce marché, accepta même le titre de baronne d'Oliva, dont l'investit Mme de Lamotte, afin, affirmait-elle, qu'elle pût tenir plus noblement son rôle.

Le jour suivant, dans l'après-midi, M. de Lamotte vint la chercher en carrosse, l'emmena à Versailles, à l'hôtel de la Belle-Image, où déjà Mme de Lamotte et Rétaux de Villette attendaient.

Le lendemain soir on habilla Mlle d'Oliva comme il convenait : une chemise blanche bordée de rouge ; sur la tête une thérèse blanche. Puis on la chapitra : On la conduirait dans le parc ; là un grand seigneur s'approcherait ; elle lui tendrait une rose, en disant : « Vous savez ce que cela veut dire. » Pour le reste nul besoin de s'en inquiéter. Cela regardait ses amis. La pauvre fille, très étonnée, très timide, ne comprenant goutte à ces machinations singulières, se laissa faire. Guidée par Mme de Lamotte, elle alla s'asseoir sur un banc du parc de Versailles, dans un étroit bosquet, le bosquet de Vénus, au bas du Tapis-Vert.

Rohan cependant, averti par Mme de Lamotte que la reine accédait enfin à ses désirs, se promenait sur la terrasse, avec le baron de Planta, une de ses créations. Il était fort ému, avait rabattu en clabaud, ainsi qu'on disait alors, son chapeau sur les yeux.

Mme de Lamotte vint le chercher, le conduisit au

bosquet. Rohan s'agenouilla, baisa le pied de Mlle d'Oliva ; alors celle-ci, d'une voix mal assurée, murmura offrant la rose : « Vous savez ce que cela veut dire. » Rohan saisit la fleur, allait remercier, quand Mme de Lamotte, l'air effaré, parut : « Venez, venez vite ! » s'écria-t-elle, et, dans l'ombre, une voix, celle de Villette, ajouta : « Voici Madame et Mme la comtesse d'Artois. » Puis tout disparut, le silence se fit, et, sa rose à la main, le cardinal demeura seul, écrasé de joie et d'espoir. Peu après, Mme de Lamotte le rejoignit, reçut ses effusions reconnaissantes ; puis elle courut à l'hôtel de la Belle-Image, monta en carrosse avec son mari, Rétaux et Mlle d'Oliva, et vite on regagna Paris.

Ils n'y arrivèrent que fort avant dans la soirée. Beugnot qui, par hasard, s'était attardé chez les Lamotte à causer avec une de leurs cousines, fut prié à souper. Il remarqua bien vite la jovialité mal contenue qui éclatait dans leurs gestes, dans leurs propos, à l'exception pourtant de Mlle d'Oliva qui montrait de la gaieté, mais une gaieté bizarre mêlée un peu d'un légitime ahurissement. « On déraisonnait, dit Beugnot, on riait, on ne tenait plus sur les jambes. » Ils brûlaient tous de l'envie de parler de leur mystification si heureusement menée. M. de Lamotte déclarait qu'il ne voyait pas grand mal à ce qu'on *en* parlât. Villette l'appuyait, affirmant qu'il n'est pas vrai qu'on n'est trompé que par ses amis, qu'on l'est par tout le monde. Il se préparait même à tout avouer, quand Mme de Lamotte lui mit la main sur la bouche : « Taisez-vous, dit-elle, M. Beugnot est trop honnête homme pour ces confidences. » — « Le compliment eût été flatteur, remarqua fine-

ment Beugnot, si Mme de Lamotte ne se fût pas indifféremment servie des mots d' « honnête homme » et de « bête » comme synonymes. »



Des historiens, messieurs, se sont étonnés de la naïve crédulité de Rohan. Comment, dit-on, aurait-il pu croire authentique la correspondance, accepter qu'il fût, par le crédit de Mme de Lamotte, enfin rentré en grâce, se persuader qu'il eût touché le cœur de Marie-Antoinette, si la reine n'avait elle-même prêté la main à toutes ces intrigues, si elle n'avait par ses complaisances, au moins par ses regards et par ses sourires, trop légèrement encouragé la passion intrépide du cardinal.

Mais Rohan, obsédé d'une pensée unique, reconquérir la faveur royale, exalté jusqu'à l'hallucination, exaspéré jusqu'à la manie, devait-il s'étonner si Marie-Antoinette ne changeait pas brusquement son attitude ? Était-il malaisé pour Mme de Lamotte de le convaincre que la reine devait tenir en public une conduite pleine de prudence et de réserve, que, plus elle s'abandonnait dans l'intimité de ses lettres, plus elle devait garder de hauteur en présence des courtisans, qu'un mot, un geste pouvaient la perdre ?

De la scène du jardin, du moins, on a voulu tirer la preuve des relations de Marie-Antoinette avec Jeanne de Valois. Que la reine ait reçu familièrement l'audacieuse comtesse, qu'elle l'ait vue en dehors de sa coterie,

il n'est pas défendu de le croire. Cependant, nous devons le proclamer, de la prétendue intimité nulle preuve, nulle trace; rien pour l'attester que ces infâmes libelles publiés à Londres par Mme de Lamotte après son évasion, répandus par la haine des partis, pleins d'insultes et d'obscénités, tissu de calomnies et de mensonges. Comme ces trompeurs qui, dans leur ardent désir d'être crus, multiplient les détails, les précisent, se perdent par l'excès même de l'habileté, Mme de Lamotte a pris le soin de laisser, dans ces mémoires justificatifs dont on voudrait ne point parler, l'éclatante démonstration de son imposture. D'abord elle raconte que la reine lui donnait des rendez-vous à Trianon, pendant l'hiver de 1784, entre onze heures et minuit, en lui fixant certains jours où elle serait libre, parce que le roi chassait à Rambouillet. Or, Marie-Antoinette ne séjournait pas à Trianon l'hiver; de plus le roi n'y couchait jamais, et enfin il se trouve que Louis XVI, qui a noté ses déplacements jour par jour, ne s'est précisément pas rendu à Rambouillet aux jours indiqués par la comtesse. Il y a mieux, messieurs; Mme de Lamotte n'a pas craint d'écrire que la reine devint la maîtresse du cardinal; elle dépeint avec complaisance le salon de Vénus où se passaient, suivant elle, les entrevues de Marie-Antoinette avec le prince de Rohan, et il résulte des travaux récents d'un savant archiviste (1), qu'il n'y avait pas de salon de Vénus à Trianon et qu'aucune des salles du château ne ressem-

(1) Desjardins, le Petit Trianon.

blait en rien à la peinture trop ingénieuse que nous en fait Mme de Lamotte.

Quoi qu'il en soit, le cardinal était dupe jusqu'à la démence des manœuvres hardies de la comtesse, et, il faut le dire à la décharge de Rohan, l'opinion publique tout entière partagea sa crédulité. A la cour aussi bien qu'à la ville, chacun se montra préparé à faire à la reine crédit de toutes les perversités et de tous les vices et la légende de ses débauches n'a pas encore disparu de l'histoire.

Par quelles fautes, par quelles imprudences Marie-Antoinette a-t-elle rendu vraisemblables de si graves accusations? Par quelles légèretés coupables faut-il expliquer cet immense courant d'opinion qui, dès les premiers jours du règne de Louis XVI, se forma, se gonfla contre elle, la poussa jusqu'à l'échafaud?

Nous le comprendrons, messieurs, s'il m'est permis de vous retracer, dans une peinture rapide, l'existence de la reine au milieu de cette cour de Versailles, si troublée au fond, brillante à la surface, mélancolique sous les chansons et les rires, marquée des signes de la mort, mais éclatante encore d'insouciance et de grâce, belle de la beauté suprême des choses qui vont finir.



L'enthousiasme du bon peuple de France, lors de l'arrivée de la Dauphine, avait charmé l'âme sincère et tendre de Marie-Antoinette. A la cour d'abord, elle fit sensation. « Alors âgée de quinze ans, éclatante de

fraîcheur, elle parut mieux que belle à tous les yeux (1). » Elle était pleine de séduction non tant par la régularité de ses traits que par la majesté de ses manières et la grâce encore naïve de son maintien. Son éducation avait été fort négligée par l'impératrice, « trop occupée des grands intérêts politiques pour pouvoir se livrer aux soins de la maternité » (2). Mais comme elle avait, avec les charmes de la jeunesse, les qualités brillantes de l'esprit, elle ravit d'abord tous les cœurs simples, sans compter celui du vieux roi, qui fut « enchanté d'elle », au grand dépit de Mme du Barry. Triomphe fugitif et menteur, qui vécut le temps d'un sourire ! Guettée par la politique, dont le souffle ternit et fane, la Dauphine était vouée à la haine des ambitions implacables. Elle ne devait d'ailleurs donner sur elle-même que trop de prise à ses ennemis.

Le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette avait été le dernier acte politique de M. de Choiseul. Sentant sa fortune sourdement minée par les intrigues de ce parti qui avait placé Mme du Barry dans la couche royale, pour le plus grand bonheur du duc d'Aiguillon, il avait voulu se réserver à la fois une porte d'entrée aux affaires pour l'avenir, maintenir pour le présent la France dans l'alliance autrichienne, où il l'avait si étroitement engagée. Mais, si la consolation fut grande, pour le ministre en disgrâce, d'avoir vu aboutir, avant son départ pour l'exil de Chanteloup, l'union du futur roi de France avec une archiduchesse,

(1) Mme Campan.

(2) Mme Campan.

sa ruine laissait la dauphine environnée d'ennemis de toutes parts.

La jalousie de Mme du Barry avait bientôt compris quelle arme dangereuse pourrait devenir contre Marie-Antoinette l'ancienne politique française. Ce n'est point ici le lieu de rechercher quelle était la portée de l'orientation nouvelle donnée par M. de Choiseul à notre diplomatie, et si ce traité de 1759, qui renversait l'histoire de France, n'était rien qu'un crime qui nous livrait à l'Autriche ou un essai heureux et hardi pour déplacer l'équilibre de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, les ennemis de l'ancien ministre lui reprochaient déjà ce qu'on appellera « son crime d'Autriche », déjà représentaient Marie-Antoinette comme sa complice. Il faut bien le dire, Messieurs, la reine finira dans l'aversion pour la France, et c'est pour elle une lourde responsabilité devant l'histoire que d'avoir appelé l'étranger, que d'avoir fait la chose qu'on ne pardonne pas dans ce pays, pactisé avec l'ennemi dans les deuils de la patrie. Disons du moins qu'elle l'a fait seulement quand déjà le martyr avait commencé pour elle, quand le trône de son mari et de son fils était abattu, sa vie, la vie de ses enfants menacée, quand peut-être il ne lui fallait pas moins qu'un cœur sublime pour aimer jusqu'à la mort cette patrie d'adoption devenue son tombeau. Jusque-là elle fut française et ceux-là calomniaient qui la représentaient comme un docile agent de Marie-Thérèse. Par malheur, le mensonge et l'insulte ne trouvaient dans les imprudences de sa conduite que trop de prétextes. Elevée librement dans cette cour d'Autriche qui, se piquant d'être pour l'esprit, le

goût et les manières, plus française que Versailles, exagérait la frivolité, la dauphine était mal préparée aux règles minutieuses de cette étiquette, dont les formes vieilles, mais restées debout dans le palais de Louis XIV, pouvaient défendre encore contre les derniers assauts la majesté royale si fortement ébranlée. Du premier coup, elle se mit au-dessus de la contrainte. Voulant connaître ce bonheur, refusé aux grands, la simplicité de la vie, elle oubliait qu'à côté des devoirs futiles, inexplicables, ridicules, il y a des formes gênantes, mais salutaires, propres à imposer l'admiration et le respect, et qu'il ne suffit pas des vertus ordinaires pour soutenir l'éclat emprunté de la couronne. Audacieuse, aveugle, elle se jeta sans réflexion dans des liaisons dangereuses. Elle était de ces âmes qui, se sentant dignes d'être aimées de tous, riches aussi d'affection et de tendresse, s'élancent sans réserve au-devant de la sympathie universelle. Nulle affection ne la garde; le dauphin lui-même, « cœur pauvre, tempérament tardif, se dérobe brusquement à l'amour, en humiliant la femme » (1). Naïve plus que vaine, sensible plus que frivole, sentimentale plus que coquette, « sans appui, sans amis, sans épanchement, seule dans cette cour de scandale, étrangère dans sa famille, mariée et sans mari » (2), Marie-Antoinette dépensa son cœur au hasard.

C'était la mode alors pour les femmes d'avoir un commerce quotidien, étroit, sans réserve, avec une

(1) Goncourt.

(2) Goncourt.

amie choisie entre toutes, une inséparable comme on disait alors. Affamée d'intimité, la dauphine adopta avec ardeur le goût du jour. Après la duchesse de Picquigny, ce fut Mme de Saint-Mégrin ; après Mme de Cossé, la délicieuse princesse de Lamballe ; enfin, Mmes de Polignac. Poussées par une coterie, Vaudreuil, Coigny, Guines, Bésenval, d'Adhémar, celles-ci imposèrent leur société à la reine qui bientôt porta toute sa vie chez la duchesse Diane. Quand elle entra chez son amie, elle disait : « Maintenant, je ne suis plus reine, je suis moi. »

Marie-Antoinette, dès lors, fut circonvenue, gardée à vue par ses amis ; l'intimité tant désirée devint prison, et la prisonnière, pour ne point irriter ses geôliers, leur distribuait des honneurs, des grâces, des pensions, pour eux arrachait au roi des ministères, pour Ségur la guerre, pour Castries la marine, pour d'Adhémar l'ambassade d'Angleterre. Elle n'avait qu'un vœu, se dérober à la majesté royale, se faire des loisirs, des heures bienheureuses où elle pût se décharger de toute gêne, du fardeau de la couronne. Le roi combla son plus cher désir en lui faisant don de Trianon. Ce bouquet fut sa retraite intime. Elle l'aménagea avec son goût un peu précieux, planta, construisit, meubla, traça les cours d'eau, dessina les jardins, s'entoura de ses amis, les logea tout près d'elle, s'abandonna à l'intimité, se crut une « simple particulière » suivant l'expression du comte de Vaublanc, loin de la pompe et des splendeurs. Mais Versailles périt de langueur. « Excepté quelques favoris, tout le monde fut exclu... ; ce théâtre de la magnificence de Louis XIV, où l'on venait avec tant d'em-

pressement de toute l'Europe prendre des leçons de bon goût et de politesse, ne fut plus qu'une petite ville de province, où l'on n'allait qu'avec répugnance et dont on s'enfuyait le plus vite possible (1). »

En même temps que ces causes de désaffection apportaient un aliment nouveau à la haine du parti de Mme du Barry, la reine multipliait les imprudences. Elle se rendait seule au bal de l'Opéra. Une fois, son carrosse s'étant brisé, elle dut revenir en fiacre; tout Paris le sut et cabala. A Versailles, elle avait organisé des concerts nocturnes dans le parc; elle passait une partie de la nuit sur les bancs de la terrasse; quelques dames de son entourage ne craignaient pas de s'éloigner, de descendre dans les jardins. Toute la ville vint assister à ces sérénades; des inconnus s'approchaient de la reine, osaient lui adresser la parole. Que dire enfin de ces jeux hardis qui devaient rendre si vraisemblables les honteuses calomnies de Mme de La-motte, si faciles ses manœuvres, de ces « descampativos » où Marie-Antoinette hasardait à la fois l'honneur de la reine et de l'épouse » (2)? Après souper, on illuminait un bosquet, où l'on dressait un trône de fougère. Un roi était choisi, qui faisait approcher les assistants, faisait des mariages et prononçait « descampativos »; alors les jeunes gens fuyaient deux à deux dans le parc, avec défense du roi de la fougère aux couples qui se croisaient de se regarder, de se parler et de rentrer avant deux heures?

(1) Duc de Lévis. Souvenirs et portraits.

(2) Desjardins.

S'il ne faut pas s'étonner, Messieurs, qu'au milieu d'une vie si facile et si libre, on attribuât hautement des amants à la reine, Lauzun, Dillon, Guines, Lambertie, n'est-il pas nécessaire de rappeler du moins, à l'occasion du procès où sera jugé l'honneur de Marie-Antoinette, que ces accusations grossières ne sont rien qu'un tissu de calomnies, d'inventions démontrées?

Un seul homme peut-être troubla profondément le cœur de la reine : ce fut le jeune et romanesque comte de Fersen qui, avec un caractère élevé, un visage charmant aux traits nobles et fins, avait « cette tendresse sérieuse et profonde capable de séduire le cœur germanique de Marie-Antoinette ». Bruyante et folle avec tous, la reine, qui semblait porter dans ses légèretés mêmes l'insouciance d'une conscience tranquille, se montra pour lui inquiète, émue, timide. Mais, à temps, elle comprit le danger, sans répit éloigna Fersen, l'âme déchirée. Lorsqu'on sut le départ du comte, la duchesse de Fitz-James lui dit : « Quoi, Monsieur, vous abandonnez ainsi votre conquête ? — Si j'en avais fait une, madame, répondit-il, je ne l'abandonnerais pas ; je pars libre et malheureusement sans laisser de regrets. »

Le doux Fersen reviendra, le cœur apaisé ; l'ami consolera la souveraine aux jours de deuil, exemple illustre de tendre fidélité. Mais, à présent, il quitte Versailles, incapable de dompter les agitations de son âme. N'est-ce pas là, messieurs, un trait noble et touchant ? N'est-il pas également à l'honneur de la femme et du gentilhomme, le chaste sacrifice de ces deux jeunes gens, puissamment attirés l'un vers l'autre, mais épris d'un amour idéal et pur, résolus à se perdre plutôt que de

déchoir ? Nul n'est le maître des mouvements de son cœur. Marie-Antoinette fut femme avant que reine. Que d'autres, Messieurs, jugent la reine ; qu'ils fassent peser sur sa tête le destin tragique de la monarchie française ; que ceux-là surtout lui soient sévères, s'ils en ont le courage, qui, remplis encore des regrets du passé, s'accommodent mal de l'ordre nouveau. Mais qu'il soit permis aux cœurs d'aller pleins d'indulgence et de douce pitié vers la femme.

Si elle aima, elle fut pure et se souvint à temps qu'elle était épouse et mère : n'est-ce pas assez pour l'absoudre ? Il est vrai que la majesté du trône exigeait davantage. La calomnie veillait, on remarquait les rencontres de la reine et du jeune comte, on commentait leurs longs entretiens, les regards échangés pendant les soirées intimes de Trianon, et la malignité des courtisans se donnait une libre carrière.

Vous comprenez à présent, n'est-ce pas, pourquoi le prince de Rohan écouta d'une oreille naïve les récits de Mme de Lamotte, pourquoi l'opinion publique, elle aussi, fut crédule à l'excès, et comment l'intrigante fille des Valois put répandre la renommée de son crédit, passer auprès de tous pour l'intime et secrète amie de la reine, pénétrer dans la meilleure compagnie, préparer enfin son crime si ingénieux, qu'on peut dire que ni la raison, ni la ruse n'y firent défaut et qu'il n'y manqua rien que la fortune.



La scène du jardin fut un enchantement suprême. Mme de Lamotte n'avait plus qu'à recueillir désormais le fruit mûr de ses intrigues éhontées.

Parmi ses familiers figuraient un certain Laporte et son beau-père du nom d'Achet, fort liés tous deux avec Bassange, le joaillier de la cour.

Boehmer et Bassange qui, par Achet, entendaient fréquemment parler de Mme de Lamotte, de son crédit auprès de la reine, conçurent l'idée qu'elle les pourrait peut-être débarrasser de l'invendable collier, du collier de misère, qui depuis si longtemps les opprimait. Le 29 décembre 1784, Achet et Laporte transmirent à Mme de Lamotte la proposition des joailliers. Celle-ci ne voulut rien promettre, laissa un mois s'écouler, puis, le 21 janvier 1785, manda chez elle Boehmer et Bassange, leur annonça que, sur ses prières, la reine consentait à acheter le collier. De toute l'affaire, un grand seigneur était chargé, qui bientôt leur ferait visite. Boehmer et Bassange affolés d'espoir, de reconnaissance, voulurent donner un présent à Mme de Lamotte. Celle-ci refusa. Elle espérait mieux, non sans raison. Le 24 janvier, M. et Mme de Lamotte se rendirent chez Boehmer et Bassange, leur confirmèrent la bonne nouvelle, mais charitablement leur recommandèrent de prendre toutes les informations et toutes les sûretés désirables. Ils tenaient, en outre, à n'être pas nommés dans cette affaire, qu'il n'avaient contribué à faire conclure que pour plaire à la reine d'une part,

obliger les joailliers de l'autre. Un quart d'heure après, Rohan arrivait, examinait le collier; six jours plus tard, il faisait appeler chez lui Boehmer et Bassange et au nom de la reine traitait avec eux dans les conditions suivantes : Le prix du collier restait fixé à 1.600.000 livres; le premier terme du paiement, août 1785, serait de 400,000 livres; les autres équivalents se suivraient de quatre mois en quatre mois. Au bas de ces conditions, la reine avait écrit : *Approuvé : Marie-Antoinette de France*. Le cardinal montra aux joailliers cette signature, de plus une lettre qui donnait des instructions complémentaires. Le même soir, 1^{er} février 1785, il apportait le collier chez Mme de Lamotte à Versailles, et, caché dans une alcôve, de ses propres yeux, le voyait remettre par elle à un individu, qu'il avait déjà aperçu lors de la scène du jardin — c'était Rétaux de Villette — et qui figurait un certain Desclaux, garçon de chambre de la reine.

Le calme le plus profond régnait à la Cour, quand le 12 juillet Boehmer remit à la reine, en même temps que certains bijoux, la lettre de remerciements qui fut brûlée par Marie-Antoinette. Boehmer attendit donc en vain une réponse.

A la fin du mois, il se rendit chez Rohan, le trouva très embarrassé, criant fort comme un homme qui cherchait à cacher son trouble. Inquiet, le joaillier courut chez Mme Campan, vit la reine, acquit l'affreuse certitude, et du même coup déchaîna l'orage.



Dès qu'elle eut congédié Bœhmer, Marie-Antoinette manda auprès d'elle Vermond, l'homme de confiance de la famille, et Breteuil, l'ennemi intime de Rohan. Plusieurs jours durant, on se concerta ; Vermond, très autrichien, tout dévoué à la reine, haïssait Rohan. Breteuil, autrefois supplanté par lui, ne souhaitait que sa ruine. Entre ces deux rancunes, le sentiment de la reine s'exaspéra, ne désira que le plaisir de la vengeance immédiate, ne s'inquiéta pas un instant des redoutables conséquences qu'entraînerait peut-être un éclat. Elle s'abandonna à ses néfastes conseillers et leur laissa le soin de laver l'injure faite à la reine de France.

Breteuil, aussitôt, se mit en devoir de la satisfaire. Afin de pouvoir agir pièces en mains, il commanda aux joailliers un rapport détaillé et précis où seraient énoncées les diverses péripéties de la scandaleuse machination. Il le reçut le 9 août, mais attendit encore, résolu à ne jeter bas son ennemi que devant toute la cour, avec fracas et solennité. Courtisan trop habile, flattant bassement la haine de Marie-Antoinette, il la servit pour la perdre, et ce n'est pas sans raison que Rivarol a pu dire : « M. de Breteuil a pris le cardinal des mains de Mme de Lamotte et l'a écrasé sur le front de la reine qui en est restée marquée. »

Pendant Rohan, affolé, ne craignait pas de recueillir chez lui Mme de Lamotte avec son mari, de leur donner pendant deux jours un asile. « Voilà la preuve

qu'il est coupable ! » s'écrie la comtesse de Valois dans l'instruction. C'est lui, dit-elle, qui les a appelés, qui les enferme, qui les emprisonne, tout cela malgré eux. Il veut les décider à sortir de France pour mentir à son aise, tout rejeter sur eux, dire qu'il ne sait rien. Quoi de surprenant pourtant dans l'attitude du cardinal ? D'abord, est-ce lui qui les fait venir, les séquestrer ? De cette allégation, nulle preuve que les affirmations effrontées des Lamotte dans leurs mémoires. N'est-ce pas plutôt la Valois qui court chez le prince de Rohan, s'y montre, s'y enferme pour le compromettre ? Quels mensonges n'a-t-elle pas alors débités ? Quel crédit de ruses et d'intrigues ne convient-il pas de lui faire ?

La voilà tout éplorée chez Rohan, qui voit le danger menaçant, chez Rohan, surpris du silence de la reine, mis en éveil par les démarches inquiètes de Boehmer, sûr enfin d'être trompé, sans comprendre encore ni jusqu'où, ni comment ; profitant du désordre où se débat l'esprit du cardinal, encore une fois elle le trompe de ses mensonges caressants ; elle dit qu'elle est en butte aux haines de la cour, menacée, obligée de fuir ; qu'elle a besoin, en attendant, d'un asile ; elle passe deux jours dans l'hôtel épiscopal. Puis, accompagnée de son mari, elle part pour Bar-sur-Aube, s'y installe, mène grand train, visite ses voisins, assiste aux fêtes que M. le duc de Penthièvre donne alors à Châteauvillain.

Dans ce calme apparent, on a voulu voir la preuve de l'innocence de Mme de Lamotte, la preuve du moins de la complicité de Rohan ou de la reine.

Quelle conduite plus naturelle, plus habile, plus pru-

dente pouvait donc tenir Jeanne de Valois ? Fuir, c'est s'accuser, donner à Rohan peut-être le moyen de se dégager. Rester, c'est condamner Rohan à arrêter l'affaire à tout prix, à payer Boehmer, à se charger de tout. Que peut-elle craindre, en effet ? Rohan n'est-il pas un peu son complice, par son audace en tentant de s'élever jusqu'à la reine, par sa crédulité naïve dans cette entrevue simulée, dans cette correspondance inventée à plaisir ? Encore dupe, Rohan ne peut vouloir perdre la reine. Désabusé, il ne peut affronter une accusation de lèse-majesté, risquer l'échafaud.

Jeanne de Saint-Rémy a fait depuis longtemps ses comptes. Ce n'est point pour s'enfuir, aller au loin jouir obscurément du fruit de ses turpitudes, qu'elle a fait ce coup de hardiesse. Accoutumée déjà au faste et à l'opulence, objet des caresses du monde, ardemment désireuse de posséder réellement ce crédit dont elle ne connaît que les apparences, envieuse de paraître à la cour parce qu'elle est sûre d'y briller, maîtresse de Rohan, fille enfin des Valois, la comtesse de Lamotte a vu en rêve des destinées plus hautes. Elle est une ambitieuse plus encore qu'une intrigante, et son âme hautaine dans son abaissement porte la marque encore des ancêtres royaux dont elle est descendue.

Faut-il, Messieurs, je vous le demande, s'étonner maintenant qu'elle demeure indifférente et fière au moment où l'orage éclate ? N'avons-nous pas vu de nos jours, dans ce recommencement éternel de la nature et de l'histoire, de viles intrigantes, vaines aussi du crédit de leurs familiers et de leurs amants, porter devant la justice un front cynique et imperturbable ?

Comment Jeanne de Valois ne se fût-elle pas endormie d'un sommeil tranquille ? La majesté même de la couronne semblait veiller pour elle. Que Rohan par impossible, ne pût, ne voulût payer, « la reine, la fille de Marie-Thérèse, allait-elle abandonner aux hasards d'un débat plein de scandales sa vertu mise en question et son honneur insulté (1) ? » Mme de Lamotte se croyait en sûreté et elle devait avoir raison, et elle aurait été sauvée à tout prix, si les gouvernements n'étaient frappés d'aveuglement, quand ils sont une fois marqués pour la ruine !

Le 15 août, la reine prononça.

Toute la matinée, dans ses appartements, Louis XVI avait conféré avec elle, Vermond et Breteuil, d'une part, Vergennes et Miromesnil, de l'autre. La reine et ses conseillers voulaient qu'on arrêtât sans tarder le cardinal. Vergennes et Miromesnil, hommes d'affaires et de gouvernement, inclinaient à ce qu'on l'entendit auparavant. Leur avis l'emporta et Rohan fut introduit.

Le roi l'interpella sévèrement, et le cardinal avait eu à peine le temps de nommer sa complice, Mme de Lamotte, que la reine, avec sa vivacité de femme outragée, l'interrompit brusquement, lui rappelant ses antiques griefs, lui jetant à la face les haines accumulées depuis de longues années. Rohan, interdit, lui répliqua : « J'ai été trompé, je le vois. » Puis il tira de sa poche l'*approuvé* signé : Marie-Antoinette de France. Le roi lui fit remarquer que jamais une reine de France ne signait que par son seul prénom, l'invita à passer

(1) Louis Blanc.

dans une chambre voisine et à y rédiger des explications moins confuses, qui permissent de ne pas le juger coupable. Rohan obéit. Sa plume balbutia d'incohérentes excuses, et il rentra dans le cabinet du roi, tendant au monarque quelques lignes tracées à la hâte. La reine s'emporte. Le roi s'indigne. « Sortez, Monsieur, dit-il au cardinal. » Alors, la reine éclate en larmes. Le roi, attendri jusqu'à la colère, n'écoute plus Miro mesnil, ni Vergennes, donne à Breteuil l'ordre d'arrêter Rohan. Et c'est ainsi que retentit dans la grande salle de Versailles, parmi les courtisans stupéfaits, ce cri fatal, ce cri fou : « Arrêtez le cardinal de Rohan. »

Pendant ce temps, à Bar-sur-Aube, au milieu d'un dîner, Mme de Lamotte apprend la grande nouvelle, que le cardinal est emprisonné; toute pâle elle quitte la salle à la hâte. Beugnot la suit, la presse de questions, la supplie de monter sur l'heure dans sa voiture, de filer sur Calais d'où elle gagnera l'Angleterre. Hautainement elle refuse. Avec Beugnot, elle passe la nuit à brûler ses papiers après un examen sommaire. Quand le lendemain matin les gens du roi vinrent pour l'arrêter, ils trouvèrent dans la cheminée de sa chambre un monceau noir de papiers calcinés; dans les tiroirs, dans les meubles rien. Lamotte désirait accompagner sa femme. On lui répondit qu'on n'avait pas ordre de l'arrêter. Nous avons dit comment, quelques jours après, les autres accusés étaient aux mains de la justice.



Désormais les preuves étaient accablantes pour les Lamotte, la comtesse était confondue, l'intrigue devenait limpide. Rohan avait été dupé. Mais sa situation n'en était pas moins périlleuse. A côté de l'escroquerie du collier, avant elle, s'avancant du second plan au premier, n'y avait-il pas cet étrange abus du nom de Marie-Antoinette, dont le cardinal s'était si follement rendu complice, l'outrage au roi, l'attentat à la reine, c'est-à-dire le crime de lèse-majesté puni de mort ?

On conçoit l'émotion de la famille et des amis de Rohan ; à tout prix il fallait sauver le cardinal, et, comme le coup venait du trône, comme la reine, follement conseillée par Breteuil, n'avait eu d'abord qu'une pensée, perdre Rohan, le parti de Rohan n'eut plus qu'un but, perdre la reine. Du premier coup, la question se déplace et s'élève, le débat monte à la hauteur d'un événement politique. C'est la lutte scandaleuse de la noblesse et de la couronne, au plus grand dommage des deux adversaires. C'est la cour et les grands, livrés aux commentaires passionnés de la multitude, réduits à se défendre devant le Parlement, devenu leur arbitre, grandi des ruines environnantes jusqu'à paraître bientôt le dernier asile de la grandeur et de la dignité nationales.

Dès le début, de par la haineuse maladresse de Breteuil, l'affaire avait pris un caractère personnel, qui devait la dénaturer. On avait voulu perdre Rohan. Arrêté, on le croyait perdu. Il fallut en rabattre.

Tout d'abord, lors de son arrestation, Rohan avait demandé un crayon à l'officier qui l'emmenait, et sur un papier avait griffonné l'ordre de tout brûler, que son heiduque, bride abattue, avait porté à Georgel, son secrétaire. Bien plus, Breteuil ne vint examiner les papiers que trois jours plus tard. Naturellement il ne trouva rien. Enfin Rohan, transféré à la Bastille, reçut du gouverneur, M. de Launay, un charmant accueil; convenablement logé, délicatement nourri, il pouvait conférer chaque jour avec ses avocats Target, Tronchet, Collet, Bonnières, avec ses parents, avec l'abbé Georgel.

Ce fut entouré de ces sages conseillers qu'il reçut une lettre du roi, lui proposant de s'en remettre à sa clémence, à défaut de quoi il serait traduit devant le Parlement.

A la Cour on sentait qu'on avait été trop vite, trop brutalement. On entrevoyait de quel poids pèserait sur l'opinion des juges le tout-puissant parti des Rohan-Guéménée-Marsan et Soubise. On espérait éviter le scandale après l'avoir provoqué et on voulait en finir avec Rohan rapidement, sans bruit, par quelque exil de courte ou de longue durée.

Rohan d'abord donna dans le piège. Il était perdu de réputation, criblé de dettes, accusé de malversations dans l'administration des Quinze-Vingts; l'appareil du Parlement lui faisait peur. Mais, conseillé par Target et Bonnières, il consentit à courir la chance d'un acquittement et remercia le roi de sa clémence.

La Cour, ne pouvant plus reculer, se jeta dans l'abîme qu'elle avait si imprudemment creusé. Et, le 5 septem-

bre 1785, Louis XVI adressa au Parlement les lettres patentes qui le saisirent du procès.

Aussitôt, à ces lettres Rohan répondit en demandant à comparaître devant un Tribunal ecclésiastique. D'autre part, le pape le déclarait déchu de tous ses droits et honneurs de prince de l'Eglise romaine pour avoir accepté la juridiction d'un Tribunal laïque. En peu de temps on mit fin à cette double comédie. On refusa de tenir compte des conclusions de Rohan. On fit entendre raison au Pape qui releva le cardinal de la déchéance prononcée.

Puis, ces escarmouches préliminaires terminées, le combat entre le parti de la reine et le parti de Rohan commença.

Rien ne manqua à Rohan pour soutenir avec succès le choc des interrogatoires. Georgel s'était, au moment du malheur, révélé un auxiliaire précieux. Pendant sept mois il administra tous les biens du cardinal, dirigea les avocats, souffla Rohan. Par lui on apprit que Mme de Lamotte avait brûlé avant de partir de Barsur-Aube toutes les lettres du cardinal. Dès lors, le plan de défense se dressa inexpugnable. Mme de Lamotte, dépourvue de preuves, ne serait pas crue. On rejetterait tout sur elle; on nierait les relations amoureuses d'antan, et autant que possible, on éviterait de prononcer le nom de la reine; on témoignerait même à la souveraine le plus repentant respect.

Mme de Lamotte était loin de posséder d'aussi utiles secours. Elle avait d'abord demandé à être défendue par Beugnot. Mais le prudent jeune homme qui un instant tremblait d'être impliqué dans la poursuite, et

avait fait sa malle pour la Bastille, heureux de l'obscurité où on le laissait, refusa sans hésiter de soutenir ses intérêts. On donna à la comtesse de Valois un ancien avocat du nom de Doillot, qui avait acquis une réputation honorable comme homme d'affaires, mais depuis longtemps ne pratiquait plus. Mme de Lamotte lui aurait tourné la tête et fait dire mille sottises, s'il fallait en croire Beugnot, qui semble dépasser ici, dans son jugement sur un confrère plus digne et plus courageux, le droit qu'il avait d'être sévère.

Les interrogatoires individuels étant accomplis, on confronta entre eux les accusés d'abord, puis les accusés et les témoins.

Là, Mme de Lamotte ne se contenta pas. Cela l'exaspérait d'entendre ce Rohan, qui l'avait fastueusement entretenue, déclarer qu'il ne lui donnait que six louis par mois; ce Cagliostro, qui autrefois l'appelait sa colombe, sa cygne (*sic*), lui ricaner au visage avec mépris, ce Planta l'injurier qui un jour avait tenté d'abuser d'elle; ce P. Loth, qu'elle hébergeait, l'insulter de ses dénonciations interminables. Sa colère dut déborder. Elle rappela au Minime le désordre de ses mœurs, à Planta la brutalité de ses procédés. Elle couvrit d'injures la pauvre d'Oliva qui se prit à pleurnicher. Elle jeta un chandelier à la tête du majestueux Cagliostro. Et la cour et la ville qui lisaient les mémoires des avocats, si joliment écrits pour l'amusement du public, apprenaient ces incidents avec des rires, s'ébaudissaient à plein cœur.

On discutait avec ardeur sur le prochain arrêt. On prenait parti. Georgel, pendant le carême de 1786, au

lieu de Rohan, publiait un mandement où il rappelait les paroles de saint Paul exhortant Timothée à ne pas rougir de sa captivité et de ses liens. Les femmes, élevant jusqu'à la mode ces controverses, portaient des rubans rouges et jaunes dits *cardinal sur la paille*.

Toutefois, le temps des commérages était passé, l'instruction touchait à sa fin.

Le 29 mai 1786, les accusés furent transférés à la Conciergerie. Déjà l'issue du procès n'était plus douteuse. Le Parlement, qui se souvenait de Maupeou, voulait témoigner de sa force ; il se donna à Rohan.

« M. Pierre de Laurencel, dit Mme Campan, fit parvenir à la reine une liste des noms des membres de la Grand'Chambre avec les moyens dont s'étaient servis les amis du cardinal pour gagner leurs voix pendant la durée du procès. J'ai brûlé cet état ; mais je me rappelle que les femmes y jouaient un rôle affligeant pour les mœurs ; c'était par elles et à raison de sommes considérables, qu'elles avaient reçues, que les plus vieilles et les plus respectables têtes avaient été séduites... On vit les princes et les princesses de la maison de Condé, les maisons de Rohan, de Soubise, de Guéménée prendre le deuil et se mettre en haie sur le passage de messieurs de la Grand'Chambre pour les saluer, lorsqu'ils se rendaient au palais les jours de séances relatives au procès du cardinal, et des princes du sang se déclarèrent en sollicitation ostensible contre la reine de France. »

Le 30 mai au matin, ainsi disposé, le Parlement, toutes les Chambres assemblées, ouvrit sa séance.

Mme de Lamotte, fidèle à son audace, promenait sur

la cour des regards effrontés, continuant à nier. Le cardinal encore une fois rejetait tout sur elle. Il était vêtu de violet, le deuil des cardinaux, portait tout ses ordres au cou et en sautoir. Il parla doucement, modestement, avec précision. Il refusa de s'asseoir, bien qu'on l'en priât, finit par céder, et quand il se fut tu, il se leva pour saluer la cour, qui, à son tour, pour le saluer, se leva.

Puis, l'audition des autres accusés et des témoins achevée, le procureur général Joly de Fleury posa ses conclusions, fort douces, fort indulgentes pour Rohan. Demandant peu pour obtenir quelque chose. Il concluait à ce que Rohan perdît la grande aumônerie, fût blâmé, implorât le pardon du roi et de la reine. « Les rapporteurs de l'affaire, MM. Titon de Villotran et Dupuis de Marcé, adoptèrent ces conclusions, et leur exemple fut suivi par quinze conseillers... Mais le parti opposé à la reine, et en tête duquel se trouvaient les conseillers d'Eprenenil et Fretteau, les rejeta entièrement. Enfin après dix-huit heures de délibération, les amis du cardinal l'emportèrent et le 31 mai 1786, à neuf heures du soir, le Parlement rendit l'arrêt (1). »

Rohan était renvoyé absous; Mme de Lamotte, condamnée à être battue et fustigée nue de verges et flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre V sur les deux épaules par l'exécuteur de la haute justice, puis enfermée et détenue à perpétuité; M. de Lamotte était envoyé au galères, Rétaux de Villette banni; les autres accusés mis hors cause.

(1) Campardon.



Comme à travers toute l'instruction un témoin avait manqué, un nom manquait dans l'arrêt, que chacun prononçait tout haut : le nom de la reine. Avant tous, elle était jugée, condamnée par l'acquiescement du cardinal.

Plus de dix mille personnes assiégeaient le palais attendant la sentence. Les amis de la reine s'indignèrent avec elle, ses ennemis se réjouirent. Louis XVI se vengea en déclarant que « l'affaire avait été outrageusement jugée », que Rohan n'était « qu'un besogneux d'argent » et sur-le-champ, il envoya Breteuil à l'hôtel de Strasbourg pour annoncer au cardinal que le roi lui demandait la démission de sa charge de grand aumônier et qu'il l'exilait à son abbaye de la Chaise-Dieu.

Mais Rohan avait reçu la consolation de la faveur populaire. « La joie fut universelle quand on sut le cardinal déclaré innocent. Les juges furent applaudis et tellement accueillis qu'ils eurent peine à passer au travers de la foule, tant la haine contre le parti opposé était forte, tant les dispositions contre la reine et la cour étaient enracinées (1). » Ce fut par de véritables réjouissances publiques qu'on célébra la défaite de Marie-Antoinette, pour qui les choses avaient si vite et tant changé, depuis qu'elle avait quitté Vienne; de Marie-Antoinette, à qui tout souriait lorsqu'elle vint en France, chargée maintenant de tous les péchés de la monarchie, adorée dauphine, abhorrée reine, sans qu'il

(1) Bésenval.

soit possible de donner de meilleures raisons de l'amour que de la haine.

C'est un singulier phénomène, Messieurs, que l'affection des hommes et quelles pages intéressantes et pleines d'enseignements féconds n'y aurait-il pas à écrire sur l'histoire de la popularité chez les diverses nations du monde et plus particulièrement parmi ce peuple de France, indépendant et fier, mais impatient aussi de la discipline, généreux et bon, mais naïf aussi et crédule à l'excès, affamé de logique, épris des belles choses, mais prompt aux solutions extrêmes, tourmenté d'un idéal de perfection qui l'empêche de compter avec les infirmités de la nature, facilement enclin à amplifier, exagérer, dépassant du premier coup la mesure!

Dès que le scandale du vol audacieux avait été jeté au vent de la publicité, chacun d'abord avait accusé la reine, et l'arrêt fut reçu comme un soulagement par la conscience publique. Le fer qui marqua Mme de Lamotte toucha au front Marie-Antoinette. N'y eut-il donc personne, Messieurs, pour crier à la foule implacable qu'il y a des crimes impossibles et que la reine de France ne se vend pas pour un bijou?

Que trop souvent les gouvernements aient abusé de la puissance, que de vils intrigants à l'ombre du pouvoir aient trafiqué indignement de leur crédit et de leur influence, il y faut bien soucrire, en dépit des tristesses du cœur et des révoltes de la conscience; mais que, dans aucun temps, ceux-là qui ont eu l'honneur de détenir en ce pays la magistrature suprême aient volé, ce qu'on appelle voler, je n'y saurai jamais consentir. Tant qu'un peuple n'a pas descendu le dernier degré de l'ab-

jection, il y a dans les chefs d'Etat une sorte de dignité qui les garde de certaines bassesses. Je fais ce crédit à la couronne qu'elle ne pouvait s'avilir à ce point. Ce n'est pas en vain que la monarchie française a reçu en dépôt pendant de longs siècles la grandeur, la gloire, la puissance et la majesté nationales. Nul ne saurait l'oublier s'il a l'esprit éclairé, l'âme large et le cœur sincère. Aux hommes qui pensent que le passé est le passé, que l'histoire ne se refait pas et que les regrets sont superflus, qu'il faut accueillir les temps nouveaux, aller avec un visage riant vers les destinées de l'avenir, c'est une joie noble et salubre de saluer avec respect ces institutions mortes qui ont si longtemps gardé le patrimoine commun de la grandeur française.

Que la monarchie, après avoir été puissante et digne, soit devenue faible, corrompue, despotique, elle n'est pas descendue plus bas. Il y a des chutes que la pensée se refuse d'admettre. Pour ceux qui jamais ne s'abandonnent aux mouvements spontanés de l'âme, qui toujours analysent, discutent, jugent avec la tête, méconnaissant à tort sans doute les raisons profondes du cœur, il y a les preuves, les faits acquis à l'histoire : nous nous sommes efforcés de les mettre en lumière. Pour les natures ardentes et généreuses, capables d'aimer et de croire, vraiment françaises, à qui rien ne paraît étranger de ce qui est français, il y a le cri de la conscience. Non, Messieurs, la reine de France n'est pas une voleuse. En douter, c'est presque outrager la patrie elle-même.

